



10, quai de Rives 74200 – thonon
Mail : association.lacpour tous@gmail.com
Site : <http://lelacpour tous.weebly.com>

ANTHY-SUR-LEMAN

REPONSES DES CANDIDATS

A L'ELECTION MUNICIPALE 2014

AU QUESTIONNAIRE

DE L'ASSOCIATION LE LAC POUR TOUS

PRESENTATION :

Les élections prochaines de Mars 2014 vont permettre de désigner des équipes municipales en charge d'appliquer un programme d'action pour les 6 années à venir.

L'association a souhaité participer aux débats municipaux dans le cadre d'un exercice démocratique. C'est pourquoi, nous avons sollicité l'ensemble des candidats têtes de liste sur les questions sensibles qui nous préoccupent.

Afin de faciliter la lecture des différentes réponses, nous nous sommes efforcés d'établir des questions qui appellent des réponses courtes et précises. Ce questionnaire est composé de 3 parties. Une première d'ordre général s'adressant à tous, la seconde sur des points particuliers concernant les Communes de Thonon, Publier et Evian, la troisième s'adressant aux maires « sortants » et concernant le bilan du mandat écoulé.

L'Association "Le Lac Pour Tous"

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont peu pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi de premiers contacts avec les autorités afin de les inciter à entreprendre les démarches préalables nécessaires .

1. Certains maires, lors des mandats précédents, n'ont pas attendu et ont pratiqué une politique de concertation et d'incitation envers les propriétaires riverains du Littoral afin de mettre celui-ci à disposition du public. Cette politique suppose :

- Exemplarité de la part des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunales (communes et Communautés de Communes),
- Dialogue avec les services décentralisés de l'état impliqués dans la gestion du Littoral : Région, Département, Conservatoire du Littoral,
- Une forte pression coordonnée sur les propriétaires privés.

D'où cette première question : êtes-vous prêt à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral ?

Evelyne BAPTENDIER

Réponse : **OUI** **NON**

La loi doit être appliquée et c'est l'un des rôles du maire. Nous l'avons inclus dans notre programme. Je suis également membre de l'association "Le Lac Pour Tous".

Jean-Louis BAUR

Jean-Paul VESIN

2. **Contacterez-vous l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?**

Evelyne BAPTENDIER

Réponse : **OUI** **NON**

une démarche d'informations auprès des propriétaires et usagers du cheminement de bords de lac sera lancée pour les informer de leur droit et de leur devoirs respectifs.

Jean-Louis BAUR

Jean-Paul VESIN

3. Le respect de la Servitude de marchepied est dû par le propriétaire riverain. Cependant, la loi ne dit pas clairement comment est financé l'aménagement minimum du cheminement ni les adaptations parfois nécessaires, y compris la signalétique d'accompagnement.
Etes-vous prêts à allouer , lors du vote des budgets à venir, une somme consacrée à la démarche d'intérêt général que constitue la réalisation d'un cheminement côtier ?

Evelyne BAPTENDIER

Réponse : OUI NON

Comme indiqué dans notre programme, nous allons réaliser un audit financier de la commune afin de définir le niveau d'engagement que nous pourrions réaliser. En fonction des problèmes rencontrés et des résultats de cet audit, une concertation auprès des habitants de la commune et de l'association permettra déterminer les actions à mener.

Jean-Louis BAUR

Jean-Paul VESIN

4. **Vous engagez-vous à informer régulièrement notre association ainsi que le public sur l'avancement et le résultat de vos différentes démarches ?**

Evelyne BAPTENDIER

Réponse : OUI NON

C'est l'un des objectifs de notre campagne qui a pour mot d'ordre : Ecouter, Informer agir.

Jean-Louis BAUR

Jean-Paul VESIN

5. **En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire ?**

Evelyne BAPTENDIER

Réponse : OUI NON

Le cheminement piétonnier doit être rétabli sur toute la commune mais dans le respect le plus strict des riverains (interdiction du passage de motos, de chiens non tenus en laisse, etc.).

Jean-Louis BAUR

Jean-Paul VESIN

BILAN DU MANDAT ECOULE (pour M Jean-Paul VESIN) :

- Quelles ont été les acquisitions publiques (par la Commune, le Département, le Conservatoire du Littoral,...) au cours du mandat 2008-2014 ?
- Quelles ont été éventuellement les fermetures d'espaces publics auparavant ouverts ?

Réponse :
 : : : : :

DECLARATION LIBRE :

Evelyne BAPTENDIER

Jean-Louis BAUR

Jean-Paul VESIN